



ETANG DE SERINCHAMPS

Conditions générales ASBL EauX Racines

1) CARTE ANNUELLE

Avant d'accorder l'octroi d'une carte annuelle, une rencontre sera organisée avec Julien GOIJEN afin de vérifier la compatibilité entre la vision du pêcheur et celle défendue par l'ASBL EauX Racines, telle que précisée dans le règlement de pêche.

La détention de la carte annuelle vaut acceptation des conditions générales et du règlement de pêche figurant sur le site.

Tout pêcheur adulte possède un permis de la Wallonie valide.

Trois formules de carte annuelle sont proposées :

Carte annuelle « solo » (300 €)

Elle permet au pêcheur adulte de pêcher seul ou accompagné de maximum deux enfants de moins de 15 ans, disposant de la carte junior.

Carte annuelle « duo » (500€)

Elle permet au pêcheur adulte de pêcher, accompagné d'une personne adulte ou de maximum deux enfants de moins de 15 ans, disposant de la carte junior. Le titulaire doit obligatoirement être en présence de son invité. Il peut inviter seulement une personne par journée. Sur l'ensemble de l'année, le titulaire de la carte duo peut inviter maximum 5 personnes différentes. Il transmettra la liste des invités à Julien GOIJEN pour la fin du mois de juin.

Carte annuelle « junior – moins de 15 ans » (50€)

Elle permet d'initier un jeune à la pêche en présence du titulaire d'une carte annuelle (individuelle ou duo). Les jeunes âgés de moins de quinze ans sont autorisés à pêcher sans permis de la Wallonie s'ils sont accompagnés d'un adulte majeur détenteur d'un permis de pêche régulier et valide de la Wallonie et de l'ASBL EauX Racines.

2) ACTIVITES

Toutes les activités sont mises à jour sur le site eauxracines.be

Mercredis après-midi

Ces activités récurrentes se déroulent entre 13h à 17h sur différents sites. 30€/activité • 100€/abonnement de 4 activités

Journées

Ces activités se déroulent entre 9h et 16h sur différents sites. 40€/activité

Stages

D'une durée d'une semaine, ils se déroulent entre 9 et 16h 120€/semaine

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est confirmée dès réception du paiement. Le paiement se fait au plus tard 7 jours calendrier avant le début de l'activité sur le compte BE22 7320 5005 1647 ouvert au nom de l'ASBL EauX Racines. Tant que le montant total n'a pas été payé, l'inscription n'est pas effective et la place peut être laissée pour une autre demande. Cette inscription vaut acceptation des conditions générales et du règlement de pêche figurant sur le site www.eauxracines.be

Désistement : le montant de la participation peut être remboursé si l'absence de l'enfant est communiquée 7 jours calendrier avant le début de l'activité, uniquement pour les cas de force majeure et /ou sous couvert d'un certificat médical.

Pour les activités d'un jour, les données suivantes seront communiquées : **Nom, Prénom, GSM, courriel, date de naissance, adresse, nom personne responsable 1 et 2.**

Pour les stages d'une semaine, la fiche d'inscription complétée et signée est à renvoyer par mail à l'adresse goijenjulien@gmail.com au plus tard 7 jours calendrier avant le début du stage.

3) RESPONSABILITÉ

Les propriétaires et locataires se déchargent de toute responsabilité en cas de vols, dégâts ou accidents.

4) RGPD

L'ASBL EauX Racines s'engage activement à respecter scrupuleusement et à protéger les données personnelles des personnes participant à ses activités.

5) LITIGES

En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.

PERSONNES DE CONTACT :

Monsieur Julien GOIJEN – locataire
(0473/61.05.98, goijenjulien@gmail.com)

Monsieur Thierry BLANPAIN – DNF
(0477/78.13.52)